



Atelier 2 - Valorisation, expérimentation et mutualisation

Animation et secrétariat (Sous-groupe 1) : Boris Leclerc (CEREMA) et Cyril Mallet (BRGM)

Animation et secrétariat (Sous-groupe 2) : Amélie Roche (CEREMA) et Kathleen Monod (MEEM)

Contexte et objectifs

La donnée sur le trait de côte ayant pour grande partie une origine publique et pour une moins grande partie une origine privée, le réseau national souhaite se concevoir comme une organisation collaborative favorisant une synergie entre l'ensemble des acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des informations sur le trait de côte.

Pour faciliter la participation et l'interaction de tous les acteurs, l'organisation repose sur des observatoires ou réseaux d'observation thématiques ou territoriaux (locaux, régionaux...) et sur un réseau national. La cohérence globale de cette organisation est fondée par des règles communes qui seront précisées dans la future charte du réseau (qui fera l'objet d'un groupe de travail spécifique au 1er semestre 2017).

Le **partage des compétences et la mutualisation des moyens pour faciliter l'émergence d'actions communes** constitue l'un des grands objectifs du réseau national. Dans cette perspective, l'atelier n°2 doit permettre de **préciser le rôle du réseau national et d'identifier les bénéfices qui pourraient être apportés aux structures adhérentes**.

En 2015 le précédent séminaire du réseau national des observatoires du trait de côte avait identifié trois grands enjeux en la matière : un besoin de compétences techniques, une animation de réseau et la définition d'une gouvernance. Plusieurs recommandations avaient alors été formulées :

- Capitaliser et valoriser les expertises et études existantes ;
- Favoriser le partage entre structures par la mutualisation des connaissances, l'échange entre experts...
- Identifier les limites de diffusion (coût, ampleur du travail ...) ;
- Proposer des outils à la fois méthodologique et de communication pour permettre notamment la vulgarisation de l'expertise en s'appuyant sur les expériences existantes (ex : ateliers pour mettre en contacts scientifiques, élus, techniciens...) ;
- Développer les compétences notamment à travers la mise en place d'ateliers en s'appuyant sur les expériences des observatoires locaux ;
- Mettre en place une organisation du réseau national adaptée permettant de réunir régulièrement l'ensemble des structures adhérentes et proposant des comités opérationnels (un comité technique, un comité de suivi représentatif, des groupes de travail thématique).

Dans ce cadre, l'atelier n°2 a vocation dessiner les contours d'une feuille de route pour 2017 et les années suivantes dans un triple objectif :

- valoriser (diffuser, augmenter la visibilité, exploiter au niveau national, reconnaître la qualité...) les données et les expérimentations produites par les membres du réseau (1),
- faciliter la mise à disposition de données, outils ou retours d'expérience auprès des membres du réseau pour appuyer le développement de la connaissance (2),
- favoriser la mutualisation des moyens (coûts, matériel, expertise, etc.) et la mise en réseau des acteurs pour faire émerger des actions communes (3).

Pistes de travail

(1) Valoriser les données, expérimentations et connaissances produites par les membres du réseau

a) **Faire connaître au mieux les structures d'observation et les données existantes (diffuser, augmenter la visibilité)**

Le réseau national peut permettre d'augmenter la visibilité des observatoires locaux existants ou en développement et participer ainsi à leur pérennisation. Cette valorisation doit cependant s'articuler avec la communication mise en place par chacune des structures (lien avec l'atelier n°3).

Pistes de discussion :

- Déterminer les limites de diffusion du réseau national en matière d'activités menées et données produites par les observatoires locaux, sur la base notamment de leurs attentes : du simple inventaire (« carnet d'adresse ») des structures locales, de leurs objectifs et travaux menés à la diffusion des données et rapports produits, etc ;
- Evaluer l'opportunité ou non de distinguer la qualité (et donc la valorisation) des données produites par les membres du réseau national des autres éventuelles structures observatoires qui ne seraient pas membres du réseau national (en lien avec l'atelier n°1 sur la labellisation des données harmonisées par le réseau national).

b) Valoriser et pérenniser au niveau national les données existantes et les connaissances acquises

Un des objectifs du réseau national est de produire et partager des données fiables et homogènes en développant des protocoles d'acquisition et des règles de partages concertés. L'harmonisation des données produites par les observatoires locaux doit ainsi permettre de conforter des relevés de terrain comparables sur l'ensemble du territoire national. Cette tâche (traitée dans le cadre de l'atelier n°1) méritera d'être valorisée au mieux. Par ailleurs, il est envisagé que le réseau national soit le vecteur de développement de la connaissance pour le programme d'actions de la *Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte*.

Pistes de discussions :

- Définir les produits de synthèse à développer par le réseau permettant :
 - de valoriser les données produites et mises à disposition par les observatoires membres du réseau national ou levées dans le cadre du réseau ;
 - d'aider les membres du réseaux dans leurs missions locales de développement de la connaissance ;
- Déterminer les modalités de production et de validation de ces synthèses ;
- Identifier les modalités d'intégration et de mise à jour des données produites pour la constitution de l'indicateur national de l'érosion côtière et la synthèse des connaissances des côtes françaises (« Dynamiques et évolution du littoral »).

(2) Faciliter la mise à disposition de données, outils ou retours d'expérience pour appuyer le développement de la connaissance

Par la mise en réseau des acteurs, le réseau national des observatoires sera un lieu de capitalisation des expériences et des savoir-faire. Cependant des outils existent déjà permettant de notamment de valoriser les données (Observatoire national mer et littoral, Géolittoral, SHOM, etc.). L'objectif est de définir des outils propres au réseau national articuler avec les outils existants.

Pistes de discussion :

- Déterminer les modalités de partage et les lieux de mise en relation des acteurs pour faciliter l'accès et l'appropriation des informations disponibles ;
- Définir les outils du réseau national à développer en cohérence avec les outils existants. Exemple : visualisation des informations géographiques ou mise à disposition de fiches techniques et rapports thématiques.

(3) Favoriser la mutualisation des moyens et la mise en réseau des acteurs

Pistes de discussion :

- Définir les conditions dans lesquelles les observatoires membres pourraient être amenés à mettre à disposition des moyens (humains, techniques) à d'autres membres du réseau. Les éventuelles questions juridiques soulevées devront être listées et traitées a posteriori ;
- Identifier les modalités d'articulation entre le réseau national et les réseaux et démarches existantes (Observatoire national mer et littoral, Observatoire national des risques naturels, réseau EUCC-France, Réseau d'observation du littoral normand et picard...).